

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 03 juin 2022

DATE DE CONVOCATION : Le 31 mai 2022

Le **trois juin deux mille vingt-deux** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Evelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 31 mai 2022

Etaient présents(par ordre alphabétique) : ALLOCHON Bernard – BILLEGA Nicole - CHABANT Agnès - CHABANT Evelyne – DEPARDIEU Patrick - LISSANDRE Cédric – PERREAUT François – VERONNET Jean-Luc

Excusés: Joël RICHIN, Laurianne CARNET (a donné procuration à Bernard ALLOCHON), Sylvie BIELLI (a donné procuration à Nicole BILLEGA).

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

ORDRE DU JOUR : Désignation d'un secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame Nicole BILLEGA, secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la séance du 06 mai 2022 :

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 06 mai 2022.

Cession partielle d'un terrain au profit de la commune pour travaux de sécurisation au village de Planet:

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier par lequel Madame LEMEUNIER Martine propose de céder au profit de la commune une partie de la parcelle AC 26 lui appartenant au village de Planet.

Madame le Maire rappelle que cette cession servira à l'élargissement du virage qui permettra une meilleure visibilité et ainsi une meilleure sécurisation pour les usagers qui empruntent cette voie communale.

Elle propose au Conseil Municipal, d'approuver cette cession au profit de la commune afin de pouvoir engager les formalités administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la cession d'une partie de la parcelle AC 26 appartenant à Madame LEMEUNIER Martine au profit de la Commune
- Autorise Madame le Maire à faire intervenir un géomètre pour définir la surface cédée
- Fixe le prix d'achat à 1€
- Autorise Madame le Maire à régulariser cette cession par un acte administratif
- Autorise Madame le Maire à intervenir et signer tout document relatif à l'aboutissement de ce dossier.

Modalité de publicité des actes communaux:

Madame Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune:

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

- Considérant les difficultés techniques d'engager à ce stade une publication sous forme électronique
- Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Saint-Alpinien afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, Madame le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

Publicité par publication papier en mairie aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Ayant entendu l'exposé de Madame le maire, après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des présents , d'ADOPTER cette proposition qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

Questions diverses :

Madame le Maire remercie tous les élus qui ont participé au fleurissement du bourg et notamment Monsieur Joël RICHIN pour ses diverses interventions (achat d'un nouveau congélateur pour l'école, demande de devis et achat des buses en ciment pour le fleurissement ainsi que leur mise en place, récupérations des fleurs chez le pépiniériste, demande de divers devis également suite à la réunion de la commission des travaux).

Monsieur François PERREAUT informe qu'il a fait la visite de la lagune dans le cadre du projet pédagogique de l'école sur le thème de l'eau et que cette sortie était très intéressante pour les élèves. Madame Nicole BILLEGA qui était également présente, confirme que cette visite était très instructive que les enfants ont beaucoup apprécié.

Monsieur François PERREAUT signale qu'il faudra faire un piégeage pour faire face à la prolifération des ragondins. En effet, Ils creusent leurs terriers dans les bords de la lagune et ces galeries profondes finissent par créer des fuites perturbant le système d'assainissement du lagunage.

Il informe également que le regard sous le préau semble « trop-plein » et qu'il serait opportun de retrouver les plans afin de définir s'il s'agit d'une anomalie afin d'y remédier.

Il termine en proposant que la grille de la lagune soit abaissée afin de « bloquer » notamment les lingettes et ainsi éviter une saturation et une trop forte pollution de la lagune.

Monsieur Jean-Luc VERONNET fait le compte-rendu de la dernière réunion de la commission « ordures ménagères » de la Com Com Creuse Grand Sud. Lors de celle-ci, les élus ont procédé à l'ouverture des plis pour l'achat d'un nouveau camion benne. De plus, un flyer va être prochainement envoyé par la Communauté de communes afin que les communes puissent informer au mieux les habitants sur les nouvelles façons d'effectuer le tri sélectif.

Monsieur Bernard ALLOCHON fait part des travaux de remise en état de la partie de l'allée centrale du cimetière par l'entreprise qui l'avait détériorée.

Madame le Maire rappelle que l'offre d'emploi pour recruter un adjoint technique afin de remplacer l'employé communal qui n'a pas souhaité renouveler son contrat, est consultable jusqu'au 9 juillet ; après cette date, elle propose aux conseillers qui pourront être présents de participer aux entretiens avec les candidats afin de pouvoir choisir une personne le plus rapidement possible (date à fixer ultérieurement),

Pour terminer, elle fait part du montant de l'encaissement de la buvette qui s'élève à 487,00€ et remercie tous les participants.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h30.
